

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-AC685

présenté par  
M. Portier  
-----**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	50 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	50 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2017, Emmanuel Macron avait promis la construction de 60 000 logements étudiants. A peine la moitié a été construit à ce jour. La rentrée universitaire 2023 a peut-être été la plus compliquée en termes de logements pour les étudiants. Les nouvelles restrictions de location ont réduit l'offre, laissant de côté les étudiants qui possèdent les dossiers le plus fragiles.

D'après la présidente de la plateforme immobilière Particulier à Particulier, pour un studio dans les plus grandes villes étudiantes il y a entre cinquante et cent prises de contact soit une augmentation de 20 % des demandes cette année pour 17 % d'offres en moins.

Pourtant, la crise n'est pas nouvelle, on voit la situation empirer année après année et les associations étudiantes n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme.

L'inflation n'épargne pas non plus les budgets étudiants et si l'on veut éviter que les bacheliers renoncent aux études supérieures par manque de logement, il convient de prévoir un plan ambitieux de construction de logement.

C'est pourquoi cet amendement propose de retirer 50 millions d'euros de l'action 04 « Maîtrise de l'accès à l'espace » au sein du programme 193 « Recherche spatiale » pour les verser vers l'action 02 « Aides indirectes » du programme 231 « Vie Etudiante »